



ARRÊTÉ MUNICIPAL

AR22066

numérotant le boulevard du Port Mulon à Nort-sur-Erdre

Monsieur Yves DAUVÉ, Maire de la Commune de Nort-sur-Erdre ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article 2213-28 ;

Vu l'arrêté du 16 août 2001 numérotant le boulevard du Port Mulon et suivants ;

Considérant la division de la parcelle AY 290, la création d'un nouveau logement sur la parcelle AY 289, et le besoin de numérotter chaque logement dans le cadre du déploiement de la fibre sur le territoire. La numérotation du boulevard du Port Mulon est complétée ;

ARRÊTE

Article 1 : La numérotation du boulevard du Port Mulon est fixée telle qu'elle figure au plan joint.

PARCELLES		PROPRIETAIRES	BATIMENT	NOUVELLE ADRESSE
AY 290	AY 314	SCI 5 PIERRES	location	73 bd du Port Mulon
	AY 315		Accès commun AY 314 et AY 289	
	AY 289		propriétaire	73 bis bd du Port Mulon
AY 262		DENIEL	Maison	59 bd du Port Mulon

Article 2 : Les propriétaires apposieront le numéro, qui leur sera remis par le Service Urbanisme, sur leur habitation.

Article 3 : Les propriétaires devront assurer l'entretien de leur plaque et pourvoir, en cas de nécessité, à leur remplacement.

Article 4 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nort-sur-Erdre, le 21 février 2022

Pour le Maire et par délégation,
Cédric HOLLIER-LAROUSSE
Adjoint au patrimoine bâti & Routier

Le Maire,
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la date soit de transmission en Sous-Préfecture, soit de sa publication, soit de sa notification.

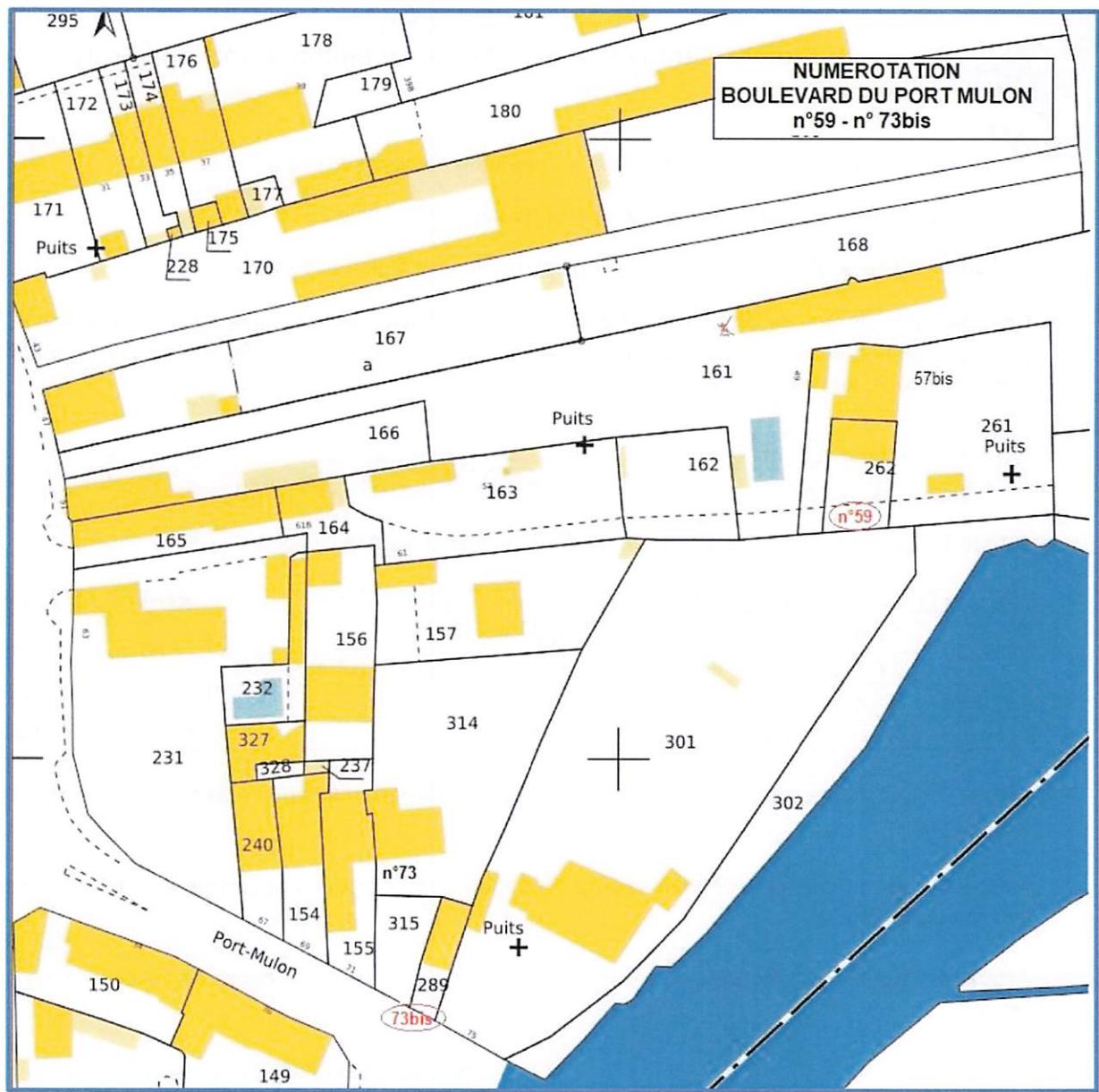
Publication qui a été reçue en Sous-Préfecture le

publiée le

Acte n°

Accusé de réception en préfecture
044-214401101-20220221-AR22066-AR
Date de télétransmission : 03/03/2022
Date de réception préfecture : 03/03/2022

1 sur 2



Accusé de réception en préfecture
044-214401101-20220221-AR22066-AR
Date de télétransmission : 03/03/2022
Date de réception préfecture : 03/03/2022